



## AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

### SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de la VILLE DE BOIS-DES-FILION par Madame Marie-Renée Houde, présidente d'élection que :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- le poste de **MAIRESSE OU MAIRE**
- le poste de **CONSEILLÈRE OU CONSEILLER 1**
- le poste de **CONSEILLÈRE OU CONSEILLER 2**
- le poste de **CONSEILLÈRE OU CONSEILLER 3**
- le poste de **CONSEILLÈRE OU CONSEILLER 4**
- le poste de **CONSEILLÈRE OU CONSEILLER 5**
- le poste de **CONSEILLÈRE OU CONSEILLER 6**

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

- **du 17 au 30 septembre 2021** du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h;
- **le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021** de 8 h à 16 h 30 sans interruption.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

- Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**
- Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

4. **Pourront voter par correspondance, de manière exceptionnelle en raison de la pandémie de COVID-19, les personnes dans les situations suivantes :**

- Toute personne domiciliée dans un établissement de santé admissible (centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*);
- Toute personne domiciliée dans la municipalité, mais incapable de se déplacer pour des raisons de santé ou un(e) proche aidant(e) domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Toute personne âgée de 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Toute personne qui, entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, doit respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique car elle :
  - o est de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - o a reçu un diagnostic de COVID-19 et est toujours considérée comme porteuse de la maladie;
  - o présente des symptômes de COVID-19;
  - o a été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - o est en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le **27 octobre 2021**.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 15 octobre 2021.

Une personne inscrite au vote par correspondance et qui n'aurait pas reçu ses bulletins de vote quelques jours après leur envoi, est invitée à communiquer avec la présidente d'élection.

**Les bulletins de vote par correspondance devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30 à défaut de quoi ils seront annulés.**

Les demandes pour voter par correspondance des personnes qui doivent respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, sont valides uniquement pour le scrutin en cours. Celles dans les autres situations présentées ci-haut, sont valides pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : **André Desjardins**
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

**Bureau de la présidente d'élection**  
375, boulevard Adolphe-Chapleau  
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1H1  
Téléphone : 450-621-1460 poste 133

**Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 13 septembre 2021,**



**Marie-Renée Houde**  
**Greffière**